

Durée :

1 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Chefs d'entreprise, dirigeants, cadres, cadres délégataires de pouvoir dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Notre intervenant :

Avocat

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

320 € HT (384 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Évaluer le risque accident et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale,
- Estimer le coût de la non-sécurité au niveau humain et économique,
- Définir l'existence de la délégation,
- Mettre en oeuvre la politique de prévention.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Pédagogie participative,
- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'exercices issus de la pratique des participants
- La pratique d'exercices choisis nourrira les apprentissages
- Remise d'un document de cours aide mémoire

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Connaissances de base**

- Rappel de l'environnement juridique et réglementaire en matière de sécurité et santé au travail
- L'entreprise et ses obligations face à l'accident
 - A.T. avec ou sans arrêt, trajet, M.P.
 - principes d'analyse d'un A.T.
 - tarification des A.T. et M.P., vérification et contestation
 - coût direct et indirect de l'A.T.
 - interlocuteurs de l'entreprise : CHSCT, médecine

- Responsabilité civile et réparation des A.T.
- L'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure
- L'entreprise face à un accident grave
- Le chef d'entreprise et la responsabilité pénal
 - Notions sur la responsabilité pénale
 - Existence et effets de la délégation de pouvoir
 - Suites judiciaires, procédures et sanctions

■ **L'Entreprise face à la prévention**

- Rappel des obligations générales : du chef d'entreprise, du salarié,

■ Obligations particulières : du chef d'entreprise, des salariés...

- Partenaires de la prévention
 - internes (CHSCT, Santé au travail, SST)
 - externes (CRAM, Inspection du travail, ...)

- Instances consultatives et mandats patronaux
- Politique de prévention et stratégie d'entreprise
- Quelques cas de jurisprudence